



NOTICE EXPLICATIVE

précisant le contenu du dossier à transmettre

à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Le dossier à transmettre à la DDTM 27 – Service Eau, Biodiversité et Forêts doit comprendre :

- la fiche signalétique, éventuellement complétée par une note explicative,
- une carte format A4,
- une lettre d'engagement de non commencement d'exécution du projet.

La fiche signalétique du projet doit comprendre les éléments suivants :

- Les études globales ou détaillées précédemment réalisées ;
- Le contexte du projet. S'il s'agit d'une tranche ou d'une phase, préciser comment elle s'intègre dans le plan d'ensemble avec une indication du déroulement de celui-ci, justifier de son caractère fonctionnel. Pour les études et travaux de lutte contre les ruissellements et les inondations, s'il existe une étude globale, préciser en quoi les travaux projetés sont cohérents avec un aménagement d'ensemble du bassin versant. S'il n'existe pas une telle étude, indiquer en quoi les travaux sont nécessaires au regard de la protection des biens et des personnes, justifier qu'ils n'aggravent pas à l'aval les écoulements. Pour les demandes d'aide pour des travaux de stockage, préciser les ouvrages d'hydraulique douce réalisés ou prévus à l'amont ;
- Les enjeux du projet, décrivant ses objectifs et les résultats attendus ;
- La description synthétique du projet indiquant ses principales caractéristiques techniques: volume stocké, surface, hauteur des digues, linéaires des haies et fascines, etc. Cette description pourra être développée dans une note explicative annexe ;
Lorsque le projet comporte plusieurs aménagements, leurs caractéristiques seront, a minima, reportées dans un tableau synthétique permettant d'avoir une vue d'ensemble du programme projeté ;
- Les délais prévus pour la réalisation du projet, en détaillant chaque phase du projet ou chaque ouvrage : début - fin ;
- Le financement du projet : donner un état du coût prévisionnel détaillé par nature de dépense, le montant total des travaux et l'autofinancement apporté par le maître d'ouvrage ; pour les travaux comportant plusieurs ouvrages, le coût prévisionnel de chaque ouvrage apparaîtra ;
- L'état d'avancement des procédures réglementaires nécessaires, des acquisitions foncières et de la passation des marchés publics.

Une carte format A 4 :

La fiche sera accompagnée d'une carte précise au format A4 informant sur le lieu de l'étude ou des travaux et situant le projet dans son contexte en indiquant notamment la délimitation du bassin versant ou du sous-bassin versant, les axes d'écoulement et la présence éventuelle de captages ou de bétouilles.

La lettre d'engagement de non commencement d'exécution du projet

Une lettre du maître d'ouvrage, certifiant que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engageant à ne pas commencer l'exécution avant l'accord des financeurs, sera jointe au dossier.

Les acquisitions foncières et immobilières :

Lorsque des acquisitions foncières et immobilières sont nécessaires à la réalisation du projet, le maître d'ouvrage fournira également les éléments suivants :

- les procédures mises en œuvre (DUP, procédure amiable...) ainsi que l'état d'avancement de ces procédures ;
- l'estimation de la valeur des biens, en précisant si le Service des Domaines a été consulté ;
- dans le cas d'acquisitions de biens immobiliers destinés à la destruction : un historique des maisons acquises (date et prix d'acquisition, coût de construction neuve, montant des travaux d'amélioration apportés par le propriétaire), un engagement d'inconstructibilité des terrains ainsi libérés ;

Une fois le dossier complété, il doit être adressé à la DDTM de l'Eure, sur un support informatique adapté (Cdrom, e-mail, ...) ainsi que par courrier postal. La DDTM de l'Eure le transmet ensuite à la DREAL (florence.niel@developpement-durable.gouv.fr), qui assure le secrétariat du CTQE.

Logigramme d'une demande de pré-fléchage au CTQE

Maître d'ouvrage

↓ *transmission dossier pré-fléchage*

DDTM 27-SEBF : 1 avenue du Maréchal Foch 27000 Evreux
virginie-c.boucher@eure.gouv.fr

↓ *transmission dossier pré-fléchage*

DREAL – secrétaire du CTQE

↓ *transmission dossier pré-fléchage*

Financeurs

↓ *examen en CTQE*

DDTM 27-SEBF

↓ *transmission courrier résultat CTQE*

Maître d'ouvrage

↓ *transmission dossier demande financement si résultat CTQE positif*

Financeurs

↓ *instruction de la demande de subvention du maître d'ouvrage*